

Vœu du Conseil Parisien des Européen.ne.s présenté par l'exécutif

Considérant la délibération du Conseil de Paris DDCT 180/DGRI/DFA en date du 17 avril 2018 autorisant la Maire de Paris à signer la convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « INCLUDE »,

Considérant la délibération 2018 DDCT 172 autorisant la Maire de Paris à créer le Conseil Parisien des Européen.ne.s et l'adoption du règlement intérieur appelé « Charte de fonctionnement » du CPE,

Considérant l'article 9 du Traité sur l'Union européenne et l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, « Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre »,

Considérant les valeurs et les droits garantis par les articles 2, 3, 6, 9, 10, 11, 35 du Traité sur l'Union Européenne et les articles 15, 20 à 24, 170, 227 et 228 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et par la Charte des droits fondamentaux de l'UE,

Considérant la volonté de la Ville de Paris de renforcer le projet européen et les échanges entre citoyens européens,

Considérant que le nombre de citoyen.ne.s européen.ne.s vivant à Paris est estimé à 110.000 par l'INSEE, et que leur taux d'inscription sur les listes électorales est faible (14%), marqueur d'une intégration à parfaire,

Considérant la délibération 2019 DDCT 139 permettant de renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen,

Considérant la délibération 2021 DDCT 50 portant la création d'une Assemblée citoyenne à Paris,

Considérant l'existence de réseaux européens consacrés aux enjeux de participation citoyenne et de démocratie tels que la Fondation pour l'innovation démocratique en Europe, l'Observatoire international de la démocratie participative, Democratic Society, le Comité européen des régions, Forum mondial de la démocratie, ou encore le European Union Visitors Program,

Considérant la participation active de la Ville de Paris dans des réseaux européens tels que que Eurocities (et particulièrement son groupe de travail international « Creative Citizenship »), l'AFCCRE, l'AMF, ainsi que sur ses relations bilatérales fortes et anciennes avec les grandes villes d'Europe

Considérant la place qu'occupe Paris en Europe, son image, son attractivité et son rayonnement international,

Considérant le rôle pionnier de la Ville de Paris dans le domaine de la promotion de la citoyenneté européenne, à travers notamment la création du Conseil Parisien des Européen.nes, la Fête de l'Europe ou encore le projet INCLUDE,

Sur proposition des membres du Conseil Parisien des Européen.ne.s et de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la Ville de Paris, en s'appuyant sur le Conseil Parisien des Européen.ne.s et les réseaux dont elle est membre, valorise, auprès des villes européennes, et en particulier auprès des capitales de l'Union européenne, la participation citoyenne des citoyens européens mobiles,
- Que cette démarche ait pour objectif le développement d'un réseau européen d'instances de démocratie participative dédiées aux citoyens européens mobiles, afin d'instaurer un dialogue entre lesdites instances et de promouvoir le dialogue entre citoyens européens,
- Que la Ville de Paris soutienne les relations entre les membres du CPE et d'autres villes européennes en mettant à contribution ses réseaux et en identifiant des contacts au sein des collectivités territoriales d'autres villes européennes à destination du CPE,
- Que la Ville de Paris soutienne les relations entre les membres du CPE et d'autres villes en mettant à contribution ses outils de communication et en soutenant les événements organisés dans ce cadre, comme des rencontres européennes, des publications croisées, des échanges de bonnes pratiques, des échanges culturels, ou encore des événements publics,